

Département de Maine et Loire
Arrondissement de SAUMUR
COMMUNE de BRAIN SUR ALLONNES

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 16 mai 2023

L'An deux mille vingt-trois, le seize du mois de mai à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, en session ordinaire du mois de mai, sous la présidence de Monsieur Yves BOUCHER, Maire.

Convocation du 10/05/2023

Nombre de Conseillers
en exercice : 19
Nombre de Conseillers
présents : 16

Présents : Mmes et MM. BOUCHER Yves, LEVEQUE Béatrice, LEJEUNE Jacques, PETERS Nathalie, BERGER Ludovic, CHARRIER Sophie, SCHAEFER Virginia, BOUCHER Annick, LE SAGE Gwénaëlle, GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas, DELAUNAY Sébastien, DUDÉ Guillaume, JAMET Amélie, CANONNE Julien, GALLARD Corine, COUINEAU Cyrille.

Excusés:

M. REIGNIER Maxime, représenté par Mme LEVEQUE Béatrice
Mme MORICEAU Marie-Annick, représentée par Mme SCHAEFER Virginia
M. TESSIER Dominique, représenté par M. GUÉRÉCHEAU-DESVIGNES Nicolas

Secrétaire de séance : Mme JAMET Amélie

DCM2023-05-68 SIEMML – versement d'un fonds de concours pour les opérations de réparation du réseau de l'éclairage public « lanternes 4 et 5 - rue Vauzelles » :

Acte 7.8 : Finances locales – fonds de concours

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L. 5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement financier du SIEMML en vigueur à la date de la commande décidant les conditions de mise en place d'un fonds de concours,

Après en avoir délibéré :

Décide de verser un fonds de concours de 75% au profit du SIEMML pour l'opération et selon les modalités suivantes :

DEV041.23.125 : « suite dépannage, remplacement des blocs LED des lanternes 4 et 5, rue de Vauzelles »

– Montant de l'opération : 1 070,72€ net de taxe

– Taux du fonds de concours : 75%

– Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 803,04€ net de taxe

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier arrêté par le SIEMML en vigueur à la date de la commande.

Cette dépense sera inscrite au compte 65568 du budget communal.

Envoyé en préfecture le 02/06/2023

Reçu en préfecture le 02/06/2023

Publié le

ID : 049-214900417-20230516-DCM2023_05_68-DE



Donne tous pouvoirs au Maire, aux Adjointes et au Conseiller Délégué pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire,
Amélie JAMET

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Amélie Jamet', written over a horizontal line.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Yves BOUCHER

